

# DU CONSEIL

#### Conseil du 23 mars 2015

Délibération n° 2015-0209

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Saint Fons et au Syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) pour leurs programmes d'animation économique territoriale et de services aux entreprises 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Rapporteur: Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

#### Conseil du 23 mars 2015

## Délibération n° 2015-0209

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

Attribution de subventions au profit des associations Espace Carco, Pépinière Cap Nord, San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Saint Fons et au Syndicat de communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) pour leurs programmes d'animation économique territoriale et de services aux entreprises 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique visant à garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Celle-ci s'exprime, d'une part, à travers le réseau d'accompagnement à la création d'entreprise « Lyon Ville de l'entrepreneuriat (L-VE) » et, d'autre part, à travers une animation économique territorialisée à l'échelle des Conférences territoriales des Maires via un réseau de développeurs économiques.

#### a) - Objectifs

Le réseau L-VE a contribué à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Au sein de ce réseau, les pépinières d'entreprises sont des éléments structurants de soutien à la création d'entreprises. Elles sont des outils de proximité de redynamisation des territoires dont la Métropole de Lyon souhaite garantir la qualité de service, tant en ce qui concerne l'hébergement que l'accompagnement des créateurs d'entreprise.

Concernant l'animation économique de proximité, celle-ci permet, à travers un réseau de développeurs économiques territoriaux, d'assurer un relais efficace entre les entreprises, leurs projets et les différentes structures intervenant en matière d'accompagnement des entreprises, qu'il s'agisse de la Métropole de Lyon en propre (implantation, extension ou relocalisation, environnement urbain, opérations d'aménagement ou de requalification des zones d'activité, projets liés aux déplacements, aux économies d'énergie, à l'innovation ou aux relations internationales, etc.) ou de tout autre acteur pouvant apporter un soutien aux entreprises (Chambres consulaires, Région Rhône-Alpes, Pôles de compétitivité, etc.).

C'est dans ce cadre que la Métropole de Lyon souhaite renouveler son soutien aux associations Espace Carco (Carco), Pépinière Cap Nord, l'Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE), Techlid ainsi qu'à la Commune de Saint Fons.

S'agissant du Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO), l'article 26 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 a pour effet que la Métropole de Lyon se substitue de plein droit à ce syndicat. Toutefois, la dissolution effective de ce dernier n'étant pas encore intervenue, il est proposé de renouveler également, durant cette phase transitoire, le soutien de la Métropole de Lyon au SSMO.

#### b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 et bilan

## Pépinières d'entreprises « Lyon Ville de l'Entrepreneuriat »

La Métropole de Lyon compte 4 pépinières généralistes L-VE : la pépinière Carco (Rhône Amont), la pépinière Cap Nord (Plateau Nord), la pépinière Saône Mont d'Or (Val de Saône) et la Pépinière La Coursive (Portes du Sud). Par délibérations n° 2014-4437, 2014-4434, 2014-4436 et 2014-4435 du 13 janvier 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a attribué aux structures chargées de les gérer et de les animer des subventions de fonctionnement pour un montant total de 110 000 €, afin de mettre en œuvre leurs programmes d'actions 2014 respectifs.

Le bilan de l'activité de ces 4 pépinières dans le cadre de ce financement est le suivant :

- sur l'année 2014, 25 entrées en pépinières et 9 sorties ont été comptabilisées. Au total, ce sont 79 entreprises qui ont été hébergées et accompagnées, ce qui a permis la création de plus de 153 emplois. Le taux d'occupation moyen des pépinières est de 87 %. 124 porteurs de projets ont été accueillis en rendez-vous anté-création, ce qui a entraîné la création de 13 entreprises. Le temps moyen entre le premier rendez-vous et la création juridique de l'entreprise est de 6 mois. Enfin, le taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans est de 88 % et de 82 % à 5 ans.

Les pépinières ont poursuivi leur rôle de prescripteur avec la tenue, sur site, de permanences par différents partenaires de la création d'entreprises.

En outre, les pépinières se sont impliquées dans le réseau L-VE en participant notamment aux différentes manifestations du réseau telles que le salon des entrepreneurs 2014, les réunions territoriales (COTER), le concours L-VE, mais aussi en menant les actions de communication nécessaires à la promotion du dispositif.

Les actions réalisées présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales, que ce soit par le nombre d'entreprises accompagnées que par le taux d'occupation.

## Animation économique territoriale

La Métropole de Lyon s'appuie sur un réseau de 14 développeurs économiques territoriaux pour accompagner les entreprises dans leurs projets de développement ou de retournement.

La Métropole de Lyon assume directement l'animation économique territoriale sur 4 territoires : Lyon 2° et Lyon 7°, Lyon 3° et Lyon 6°, la Conférence territoriale des Maires (CTM) Lônes et Coteaux du Rhône et la CTM Portes du Sud. La Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne assurent l'animation économique territoriale sur 4 territoires : Lyon 1er et Lyon 4°, Lyon 5° et Lyon 9°, Lyon 8°, Villeurbanne.

L'association Espace Carco a souhaité prendre en charge la CTM Rhône Amont, l'association Pépinière Cap Nord la CTM Plateau Nord, l'association Techlid les CTM Nord-Ouest et Val d'Yzeron, l'ASPIE, la CTM Porte des Alpes et le SSMO la CTM Val de Saône.

Par délibérations n° 2014-4437, 2014-4434, 2014-4427, 2014-4436 et 2014-4439 du 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a attribué à ces différentes structures des subventions de fonctionnement d'un montant total de 488 500 € pour leurs programmes d'actions 2014 respectifs au titre de l'animation économique de proximité.

Le bilan de l'activité du dispositif global d'animation territoriale est le suivant :

- 1 400 rendez-vous individuels avec des entreprises de la Métropole de Lyon, dont 500 ciblés sur des entreprises à fort enjeu (principaux employeurs des territoires, entreprises de taille intermédiaire indépendantes, petites et moyennes entreprises (PME) en fort développement, start-up, etc.),
- 31 pépites (PME à très fort potentiel de croissance) ont été labellisées,
- 1 100 problématiques spécifiques ont été traitées (projet d'implantation ou de relocalisation, problématiques d'environnement urbain ou d'urbanisme, lien avec des pôles de compétitivité ou des financeurs potentiels, mise en place de services collectifs aux salariés, etc.),
- un suivi spécifique a été assuré sur des dossiers de reconversion industrielle importants,
- 100 rendez-vous ont eu lieu avec les Communes de la Métropole de Lyon pour échanger sur les questions de développement économique local.

## c) - Programmes d'actions pour 2015 et plans de financement prévisionnels

#### Pépinières d'entreprises L-VE

En ce qui concerne les Pépinières Rhône Amont (Carco), Plateau Nord (Cap Nord), Val de Saône (SSMO) et Portes du Sud (La coursive - Saint Fons), les objectifs partagés pour l'année 2015 et les indicateurs associés sont les suivants :

- assurer un accompagnement à la création adapté aux besoins et spécificités de chaque entreprise et un suivi régulier des entreprises hébergées,
- offrir un accompagnement au développement d'entreprise (stratégie d'entreprise) et encourager la professionnalisation par la montée en compétence (ateliers, formations, encourager le mentorat d'affaires, etc.).

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

- 82 entreprises hébergées et accompagnées pour un taux d'occupation de 93 %,
- entre 400 et 450 porteurs de projets informés/passés par l'action en accueil appui à la création,
- un taux de pérennité des créateurs accompagnés : 84 % à 3 ans et 78 % à 5 ans.

Pour la mise en œuvre de leurs programmes d'actions 2015 respectifs, il est proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer :

- une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de l'association Espace Carco pépinière d'entreprises au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises Carco,
- une subvention de fonctionnement de 35 000 € au profit de l'association Pépinière Cap Nord au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises du même nom,
- une subvention de fonctionnement de 35 000 € au profit du Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or,
- une subvention de fonctionnement de 20 000 € au profit de la Commune de Saint Fons au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises La Coursive.

#### Animation économique territoriale

En ce qui concerne l'animation territoriale, les objectifs partagés pour l'année 2015 et les indicateurs associés sont les suivants :

- accompagner au moins 1 400 entreprises dont 500 entreprises stratégiques : comptes clés (principaux employeurs du territoire), leaders (entreprises de taille intermédiaire) et pépites potentielles (petites et moyennes entreprises en hyper croissance),
- renforcer les échanges association Métropole de Lyon communes en organisant 100 points réguliers avec les communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale,
- réguler l'offre de services du territoire aux entreprises en organisant 2 comités techniques du développement économique sur chaque CTM réunissant la Métropole de Lyon, les Communes et les acteurs du développement économiques (CCIL et CMAR, notamment),
- par l'expertise ainsi acquise du territoire et des entreprises, alimenter la stratégie de développement économique de la Métropole de Lyon et relayer celle-ci auprès des acteurs économiques du territoire.

Pour la mise en œuvre de leurs programmes d'actions 2015 respectifs, il est proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer :

- une subvention de fonctionnement de 78 000 € au profit de l'association Espace Carco pépinière d'entreprises au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Rhône-Amont,
- une subvention de fonctionnement de 78 000 € au profit de l'association Pépinière Cap Nord (Cap Nord) au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Plateau Nord,
- une subvention de fonctionnement de 182 500 € au profit de l'association Techlid au titre de l'animation économique de proximité sur les CTM Nord Ouest et Val d'Yzeron,
- une subvention de fonctionnement de 78 000 € au profit du Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Val de Saône.
- une subvention de fonctionnement de 80 000 € au profit de l'ASPIE, au titre de l'animation économique de proximité sur la CTM Porte des Alpes.

# d) Plan de financement prévisionnel

Budget prévisionnel 2015 consolidé sur l'ensemble des périmètres « pépinières » et « animation territoriale »

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Achats	43 280	Vente de prestations de services	199 000
Services extérieurs	189 840	Autres produits de gestion courante	152 000
Autres services extérieurs	99 520	Recettes privées	10 000
Charges de personnel	855 639	Contributions volontaires en nature	12 310
Impôts et taxes	20 500	Communes dont : - Vaulx en Velin - Communes membres du SSMO Val de Saône (16)	188 779 60 000 62 000
		- Saint Fons - Rillieux la Pape	36 779 30 000
Autres charges de gestion courante	7 000	Région Rhône-Alpes	5 500
Charges exceptionnelles	1 000	FEDER	30 000
Emplois et contributions volontaires en nature	18 310	Établissements publics d'État	30 000
		Métropole de Lyon	621 500
		dont	
Dotations aux amortissements	14 000	animation pépinières	110 000
		animation territoriale	496 500
		Subvention CUCS	15 000
Total	1 249 089	Total	1 249 089

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

# 1° - Approuve :

- a) l'attribution des subventions de fonctionnement :
- d'un montant de 98 000 € au profit de l'association Espace Carco pour son action en matière d'animation territoriale (78 000 €) et pour l'animation de la pépinière du même nom (20 000 €),

- d'un montant de 113 000 € au profit de l'association Pépinière Cap Nord pour son action en matière d'animation territoriale (78 000 €) et pour l'animation de la pépinière du même nom (35 000 €),
- d'un montant de 80 000 € au profit de l'Association San Priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE) pour son action sur l'animation territoriale,
- d'un montant de 182 500 € au profit de l'association Techlid pour son action en matière d'animation territoriale,
- d'un montant de 20 000 € au profit de la Commune de Saint Fons pour son action d'animation de la pépinière « la Coursive »,
- d'un montant de 113 000 € au profit du Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or (SSMO) pour son action en matière d'animation territoriale (78 000 €) et pour son action d'animation de la pépinière Val de Saône (35 000 €),
- b) les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations suivantes : Espace Carco, Pépinière Cap Nord, ASPIE, Techlid, ainsi que la Commune de Saint Fons et le Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.
  - 2° Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.
  - 3° Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2015 fonction 62 :
- animation territoriale : opération n° 0P01O0851 compte 6574 pour un montant de 418 500 € et compte 657 358 pour un montant de 78 000 €,
- animation pépinière : opération n° 0P01O2291 compte 6574 pour un montant de 55 000 €, compte 657 358 pour un montant de 35 000 € et compte 657 341 pour un montant de 20 000 €.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.